



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18 / 08 / 2025

Dossier complet le : 18 / 08 / 2025

N° d'enregistrement : 2025_9126

1 Intitulé du projet

Extension de la Zone d'Activité Economique des Verts Pâturages à Maroilles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CC DU PAYS DE MORMAL

Raison sociale

CC DU PAYS DE MORMAL

N° SIRET

2 0 0 0 4 3 3 2 1 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

Communauté de communes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Mazingue

Jean-Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha (périmètre opérationnelle 5.02ha) IOTA 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à étendre la ZAE existante des Verts Pâturage à Maroilles sur une emprise de 5.02ha. Il décline la volonté de développement de zone d'activité économique de la CC du Pays de Mormal formalisé dans le PLUi (Zonage 1AUE : zone d'urbanisation future à vocation économique). Il vise à moyen terme à créer douze à treize parcelles d'environ 2000m².

Les divisions foncières induisent la création d'un nouvel espace public pour la desserte et la viabilisation. Des investigations environnementales ont relevé la présence d'une zone humide selon les critères pédologique à l'articulation entre la zone existante et son extension. Les premiers éléments de projets ont veillé à préserver la trame bocagère existante et un espace ouvert de 1.3ha en transition avec les habitations existante qui sera redonner à la nature. Une gestion intégrée de l'eau pluviale des espaces publics et des futures constructions est envisagée avec la création d'espace aérien et paysager pour tamponnement d'une pluie de récurrence centennale

4.2 Objectifs du projet

Soutenir le développement économique du territoire de la CC du Pays de Mormal et de la commune de Maroilles
Anticiper les phases de développement ultérieur de la ZAE pour le long terme
Offrir un espace de renaturation
Restituer et interpréter la trame des haies bocagère
Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales avec la création d'ouvrage de tamponnement (pluie centennale) aérien et paysager

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Sur une emprise opérationnelle de 5.02ha le projet créera à terme douze à treize parcelles privées d'une moyenne de 2100m² de foncier qui seront desservi par une nouvelle voirie déployée sur environ 400 mètres linéaires (m.l)
Les travaux se dérouleront en deux phases (PH01 court terme / PH02 Moyen- long terme):

_ Phase 01 : création de l'accès à l'extension de la zone avec 4 nouvelles parcelles, une voirie déployée sur 120 m.l et la mise en place d'un espace de renaturation en frange des habitations de 1.3ha

_ Phase 02 : Déploiement du cœur de l'extension de la ZAE avec 9 nouvelles parcelles d'activité desservie par une nouvelle rue d'environ 280m.l. La seconde phase prévoit la mise en place d'un cheminement apaisé en liaison avec le projet de lotissement d'habitation mitoyen à l'ouest ainsi que la mise en place d'une réserve foncière pour un bouclage circulaire de la voirie ZAE

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La ZAE accueillera des activités économiques et artisanales sur une emprise cessible de 2.8ha (soit environ 53% de l'assiette foncière opérationnelle). On estime que l'accroissement du trafic routier sera limité et n'excédera pas pour les nouvelles activités accueillies un total de 20 pl/jours.

Les espaces publics mis en place déploieront une gestion intégrée des eaux pluviales avec un objectif d'infiltration et limitation (suppression) des rejets dans les réseaux collectifs.

Un espace ouvert de 1.3ha sera préservé en frange nord avec les habitations existantes. Il fera écho à la trame bocagère existante et représente une surface équivalente à la zone humide (critère pédologique) impacté par l'aménagement de la ZAE

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier au titre de la loi sur l'eau
- Permis d'aménager pour division foncière

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
emprise opérationnelle : 5.2ha foncier cessible pour l'installation d'activité économique 2.8ha Voirie créée 8 360m ² pour environ 400m.l Pâturage ou espace ouvert laissé à la nature : 1.3ha	ha (hectare) m ² m.l (mètre linéaire)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Les Verts Pâturages

Localité : Maroilles

Code postal : 5 9 5 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3 ° 4 6 ' 1 6 " 0 Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'urbanisme Intercommunal du Pays de Mormal approuvé en Novembre 2019
Zonage "1AUE": zone d'urbanisation future à vocation économique

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF II Thiérache bocagère
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1) _ Pigeonnier de la Colombière (ID : 1910152219) _ Abbaye (ancienne)(ID : 1910152613)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	ETUDE D'IDENTIFICATION DE ZONES HUMIDES SELON LES CRITERES PEDOLOGIQUE ET FLORISTIQUE (juin 2002 - Source VERDI) jointe en annexe de la demande
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRI de l'Helpe Mineure
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuvé en octobre 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site Natura 2000 de la val de la Sambre situé à environ 1km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Voir notice VRD stade Etude préliminaire jointe en annexe
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Pâturage et trame bocagère existantes mais inscrite en zonage 1AUE du PLUi (zone d'urbanisation future à vocation économique)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Eaux pluviales et eaux usées
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux pluviales avec tamponnement infiltration sur site Eaux usées dans réseau collectif

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Urbanisation de paturages

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pour la révision de son PLUi, la CCPM a lancé une étude ayant identifié une zone humide de 1,38 hectares à l'entrée du projet de l'extension de la zone d'activités des verts pâturages selon le critère pédologique, avec 13 sondages caractéristiques sur 29. Malgré la présence de 25 espèces caractéristiques, elle n'a pas été identifiée selon le critère floristique.

Pour réaliser son projet d'extension de la ZA des verts pâturages, une expertise écologique dans un rayon de 10 à 20km a été réalisée. L'étude a révélé des habitats bocagers et une diversité d'espèces végétales et animales, dont certaines sont protégées. Aucun habitat ou espèce menacé n'a été identifié. Des prescriptions d'évitement et de réduction des impacts sur les habitats et la faune et la flore ont été proposés. La compensation est prescrite qu'en cas d'impossibilité d'évitement et de réduction des impacts.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien qu'aucun habitat ou espèce menacé n'aient été identifiés sur le site, la compensation de l'aménagement sur la zone humide de 1,38ha est nécessaire. Le projet a étudié plusieurs scénarii de compensation hors site ou sur site. Le scénario de compensation sur site a été retenu pour ses avantages. Celui-ci permet de ménager un espace de superficie équivalente à proximité de la zone humide existante. Cet espace crée une mise à distance des habitations de la rue des haies et des activités par une préservation et une mise en valeur du paysage existant.

De plus, cet espace permet d'intégrer une gestion des eaux pluviales de la zone d'activités. Elle est dimensionnée pour le tamponnement et l'infiltration des eaux centennales. Des bassins situés au niveau du point bas du site collecteront les eaux pluviales ruisselant de manière gravitaire à travers des noues de transits le long des voiries aménagées et des fonds des parcelles créées.

Les noues participent également à la création de continuités végétales humides, inscrites dans les trames bocagères existantes. Le traitement des clôtures par des haies plantées d'essences locales complète le maillage végétal du projet afin de l'inscrire dans le contexte écologique existant.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 04 - Plan de l'état existant	☒
2	Annexe 08 - Étude de site & présentation du projet	☒
3	Annexe 09_ETUDE D'IDENTIFICATION DE ZONES HUMIDES SELON LES CRITERES PEDOLOGIQUE ET FLORISTIQUE (juin 2022)	☐
4	Annexe 10_EXPERTISE ECOLOGIQUE Projet de création de zones d'activités (mars 2023)	☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom Mazingue

Prénom Jean-Pierre

Qualité du signataire Président de la CC Pays de Mormal

À Le Quesnoy

Fait le 25/07/2025

Signature du (des) demandeur(s)



